



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
21 FEVRIER 2022

Approbation "plan de projet" 2021 - allocation mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention

NOTE DE SYNTHÈSE

Service de Prévention
Grand'Rue 67-69, 4^e étage
7000 MONS

L'arrêté royal du 27 décembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation destinée à la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention a été publié au Moniteur belge le 1er février 2022.

Un montant de 145.454,48 € est octroyé à la Ville de Mons pour l'année 2021.

Cette aide financière tend à garantir une synergie maximale avec le plan zonal de sécurité et le plan stratégique de sécurité et de prévention et vise les 3 secteurs d'activité suivants :

1. Secteur d'activité 1 : Contribution au fonctionnement des zones de police ;
2. Secteur d'activité 2 : Lutte contre la criminalité, les nuisances et le sentiment d'insécurité ;
3. Secteur d'activité 3 : Lutte contre la radicalisation violente.

Il est proposé que l'allocation 2021 soit utilisée dans le cadre du secteur d'activités 1 « Contribution au fonctionnement des zones de police », dans le domaine d'activité « versement de la totalité de l'allocation à la zone de police en déduction du montant dû par la commune pour le fonctionnement de la zone de police ».

Le service de prévention a rédigé un "plan de projet 2021" selon le *template* fourni par le SPF Intérieur :

- Secteur d'activités 1 : Contribution au fonctionnement des zones de police.
- Domaine d'activité : Versement d'une partie ou de la totalité de l'allocation à la zone de police en déduction du montant dû par la commune pour le fonctionnement de la zone de police.
- Objectif opérationnel : Versement de la totalité de l'allocation à la zone de police.
- Résultat attendu : L'allocation est versée à la zone de police.
- Indicateur : Le versement est effectué.

Le collège communal a approuvé ce « plan de projet » en séance du 10 février 2022.

Nous prions votre assemblée d'approuver le plan de projet 2021 rédigé dans le cadre de l'arrêté royal du 27 décembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation destinée à la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention.